Mairie de Perche en Nocé

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 8 avril 2021

Présents : M. Mme Biffard M., Boucault C., Bourdin G., Chalembert G., Clarenc C., Corbin T., Corlé V., Germond I., Gouault M., Gouault Ph., Guillaume M., Pecchioli P., Pistoli D., Potts O., Rivière P., Sorescu-Hingue G., Sigoigne J., Tasse-Carry V.

Excusés : M. Mmes Asselin A. (pouvoir à Rivière P.), Goudet O. (pouvoir à Boucault C.), Hubert A. (pouvoir à Guillaume M.), Lenaerts P. (pouvoir à Pecchioli P.), Olivier G. (pouvoir à Corbin T.), Vail A. (pouvoir à Bourdin G.), Verney G.(pouvoir à Biffard M.)

1° Approbation du précédent compte-rendu de séance

Le précédent compte-rendu est approuvé, sur 20 votants, à 17 voix pour et 3 voix contre.

2° Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Madame Mélanie GOUAULT et monsieur Daniel PISTOLI ont été désignés secrétaires de séance.

3° Présentation du schéma culturel de territoire par le cabinet Soëte Conseils

Monsieur Thomas Soëte consultant du cabinet Soëte Conseils basé à Bayeux se présente et précise que l'objectif de son accompagnement est la formulation du schéma culturel de territoire.

Le diagnostic culturel a été élargi à d'autres entités territoriales, associatives et institutionnelles pour avoir une bonne vision de la situation. Il a fait l'objet d'entretiens individuels, d'un travail de groupe qui a dégagé une volonté de travailler ensemble manifeste, l'envie de partager et de développer une dynamique de coordination. Monsieur Soëte a rencontré le président de la CDC Cœur du Perche pour sensibiliser un maillage plus grand.

Présentation de la synthèse :

- Objectifs de l'accompagnement : formulation d'un schéma culturel, méconnaissance entre les différentes structures,
- Enrichir et adapter l'offre culturelle à destination des territoires,
- Les écoles sont sensibilisées à l'action culturelle mais les vrais relais sont les associations de sauvegarde du patrimoine.

Schéma synoptique de l'accompagnement :

- Phase 1 : réalisation d'un état des lieux de la culture
- Phase 2 : Formuler des préconisations
- Phase 3 : Formuler des propositions d'actions de développement culturel

Les entretiens individuels avec des acteurs de l'action culturelle (phase 1) font ressortir les 4 éléments marqueurs suivants sur le territoire :

1) La force du Champ des Impossibles : projet solide, audacieux et soutenu. Interdépendance mal comprise entre les associations du Moulin Blanchard et Art Culture & Co. Manque de lisibilité en termes de gouvernance de l'association Moulin Blanchard. Difficile accès à la compréhension du lien entre les associations Moulin Blanchard et le Champ des Impossibles,
Monsieur Soëte précise qu'un Etablissement Public de coopération culturelle (EPCC) se met en place au niveau du Département. Il favorisera la coordination et permettra des économies d'échelle.

2) une multiplicité d'acteurs engagés, réciprocités à parfaire et manque de coordination : puissance et bon relais des associations de sauvegarde du patrimoine,

3) un portage politique et administratif à affirmer et redimensionner : évolution de l'échelle territoriale à mettre en place, possible avènement d'un EPCC.

4) une inscription au sein d'un environnement politique et institutionnel à engager : possibilité d'adhérer au Schéma départemental, à Rezzo'61 : service du Conseil Départemental et de recevoir des représentations de la Scène Nationale 61.

Monsieur Soëte, présente ensuite les forces, les points à améliorer, les ambitions exprimées par les acteurs de l'action culturelle et des thématiques de travail. Il est mis en avant une dynamique très sensible qui pourrait être développée autour de l'interaction entre la culture et l'environnement.

Les objectifs auxquels il convient de répondre sont les suivants : coordination, communication, convergence et confiance.

Madame Sorescu-Hingue demande :

- qui sont les membres du comité de pilotage et du groupe de travail. Monsieur Soëte donne la liste des membres qui se compose notamment du maire, du 1er adjoint, du président de l'association Moulin Blanchard, des représentants de la DRAC, de la Région, des associations, l'Education Nationale, le Parc, ...).
- qui représente la commune et ses habitants. Réponse : il ne s'agit pas d'une étude sociologique de représentants d'administrés.

4° Présentation des travaux au Moulin Blanchard par monsieur Patrick BARD

En préambule, monsieur Patrick Bard précise qu'il est prêt à travailler avec tout le monde et que la culture a manqué pendant la période de confinement de l'année passée.

⇨ Une seule exposition a eu lieu en 2020, celle de Pierre Tual, artiste du territoire, dans le cadre d'un parcours (Jardin François, Moulin Blanchard, Manoir de l'Ormarin) visité par 3 000 personnes issues à 50 % par des habitants du territoire et 50 % des gens de l'extérieur.

⇨ Espoir de tenir la 2ème édition du Parcours en juin 2021 dont le thème est l'art contemporain dans des lieux patrimoniaux : mise en valeur et animation de ces lieux de notre territoire avec des artistes issus pour plus de la moitié, de notre territoire.

⇨ 10 000 € trouvés par l'association Moulin Blanchard pour financer les travaux d'assainissement de la maison d'habitation pour les auteurs et artistes en résidence.

- ⇨ Possible aide de la Fondation Bern à hauteur de 300 000 € pour la valorisation patrimoniale du moulin et la muséographie.

- ⇨ Il présente ensuite le dossier architectural et paysager puis le programme d'architecture : présence d'artistes historiques, médiation culturelle, projet d'isoler les murs et toitures d'une partie des granges par un centre de formation professionnelle pour adultes initié par Eco Pertica, étude sur la faune et la flore, …

- ⇨ Présentation de la destination future des bâtiments (salle d'exposition dans la grange cathédrale, implication des associations du patrimoine, librairie d'art, atelier de pratique artistique, écuries => espaces d'exposition, étages => lieu muséal (Heliczer, …), lieux d'expositions temporaires. Les phases de travaux sont les suivantes :
    - Phase 1 : rez-de-chaussée (6 à 8 ans de chantier)
    - Phase 2 : étages
    - Phase 3 : réaménagement de l'hangar agricole existant, aménagement du parc et voirie.

- ⇨ Biodiversité du site à protéger,
- ⇨ Aménagement du jardin,

- ⇨ L'estimation prévisionnelle de la totalité du chantier s'élève à 2 160 000 € et les honoraires à 206 200 €, hors assurances, la mission d'architecture étant réalisée en bénévolat.

Patrick Rivière intervient sur le projet d'assainissement et l'évolution climatique qui provoque davantage d'inondations, le site étant potentiellement inondable : un travail est à faire sur les ruissellements de surface et sur la plantation de haies.
Réponse de Patrick Bard et de monsieur Pecchioli : pour les travaux d'assainissement, seule la phase de mise en marche des artistes en résidence est prévue pour l'instant. L'étude réalisée par un bureau d'études pour l'épandage est prévue pour les 2 phases. Pour les changements climatiques, le problème se trouve davantage dans les centres-bourgs du cours de l'Erre.

Départ de mesdames Sorescu-Hingue et Tasse-Carry à 23 H.

5° Vote des taux d'imposition

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter le maintien des taux cibles suivants, à la 13ème année après lissage :

- Taxe foncière sur le bâti : 31,80 % (4,73 % part communale + 27,07 % part départementale*)
- Taxe foncière sur le non bâti : 9,56 %

* La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée à l'euro près par un transfert de la part départementale du foncier bâti (27,07 %) via un dispositif d'équilibrage.

Une information sur cette réforme sera communiquée aux habitants dans le prochain bulletin municipal.

6° Vente d'une parcelle de 49 m² située à Dancé à monsieur Florentin

Philippe Gouault, maire déléguée de Dancé, expose qu'il s'agit d'un réalignement des limites de parcelles dans le chemin communal du Moulin de Gobelet. Monsieur Florentin, nouveau propriétaire du moulin de Gobelet, propose de reprendre 8 mètres de long sur ce chemin pour une surface totale de 49 m². Un droit de passage est prévu sur une parcelle riveraine lui appartenant pour

desservir une parcelle agricole si l'accès actuel par une parcelle en amont ne serait plus acceptée par son propriétaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à ce projet d'alignement, propose de fixer le prix de vente à 1,50 € le m2, décide de soumettre ce projet à enquête publique et autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

7° Echange de chemins au Val Guérin à Nocé et lancement d'une enquête publique

Monsieur le Maire expose qu'il a été saisi de la demande suivante de monsieur Branchard d'échange de chemins au Val Guérin à Nocé :

Monsieur Branchard sollicite d'une part l'échange du chemin rural n°3 traversant la cour du Val Guérin d'une surface de 494 m² avec le chemin propriété de monsieur Sivignon afin que ce dernier devienne communal.

Il propose d'autre part de céder à la commune une partie du terrain (environ 42 m²) qui sera rattaché au chemin communal afin d'accéder à la propriété de monsieur Garnier.

Monsieur Sivignon accepte de céder à titre gracieux à la commune le chemin bordé de haies qui dessert actuellement sa maison et celle de monsieur Garnier sous condition que le chemin demeure non bitumé et qu'il demeure seul responsable de l'entretien et de la taille des haies.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cet échange de chemins présenté après l'accomplissement des formalités réglementaires, fixe le prix de vente des transactions à 1 € le m², décide de soumettre ce projet d'aliénation à enquête publique, charge monsieur le maire de diligenter l'enquête et plus généralement signer tous documents relatifs à cette affaire et précise comme convenu avec monsieur Branchard que ce dernier prend en charge tous les frais (frais d'arpentage, frais de rédaction des actes notariés, frais liés à l'enquête publique).

8° Modification des statuts de la Communauté de Communes Cœur du Perche

Une proposition de modification de statuts, communiquée au préalable au conseil municipal, a été approuvée lors du conseil communautaire du 8 mars 2021.

Cette modification porte principalement sur la prise de la compétence Mobilité, la création de maisons de services au public, l'aménagement d'un Centre Territorial de Santé, le passage de compétences optionnelles en compétences obligatoires et la modification de la composition du conseil communautaire.

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, cette modification de statuts.

9° Remplacement de Caroline Peuvret dans ses différentes attributions

Il est voté à l'unanimité le remplacement de Caroline Peuvret par :

- Mélanie GOUAULT pour représenter la commune déléguée de Dancé au SIAEP de Nocé, en tant que membre à voix consultative,
- Agnès VAIL, 2ème déléguée suppléante au Parc du Perche,
- Marin GUILLAUME, suppléant au SICTOM de Nogent le Rotrou.

10° Présentation d'une convention de traitement des boues des stations de Nocé et de Préaux pendant l'épidémie de COVID-19

Monsieur le Maire expose d'une part que les stations d'épuration autour de la commune ne reprennent plus les boues à hygiéniser (Nogent le Rotrou, ...) et que les boues de Préaux seraient épandables sur des parcelles agricoles si après analyse, elles ne présentent pas de trace de COVID-19.

D'autre part, le syndicat intercommunal d'assainissement de Bellême et son concessionnaire, la SAUR, proposent à la commune une convention tripartite pour le traitement des boues liquides des stations d'épuration de Nocé et de Préaux sur la station d'épuration de Bellême qui dispose d'une filière dédiée au traitement des matières de vidange permettant l'accueil et le prétraitement des boues liquides dépotées en amont de la filière biologique. En contrepartie de cette prestation, la rémunération globale (pour le concessionnaire et la collectivité réceptrice) s'élève à 45 € H.T. /m3.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette convention tripartite, autorise le maire ou l'adjoint délégué à la signer, précise que la convention prend effet à compter de la date de signature par les représentants des trois parties concernées et est établie pour la durée d'interdiction d'épandage des boues non hygiénisées.

11° Comptes-rendus des commissions cimetières, fleurissement et communication

Les comptes-rendus des commissions cimetières du 15 mars, fleurissement du 29 mars, communication du 30 mars ont été communiqués aux membres du conseil municipal le 6 avril.

12° Questions orales

- Monsieur le Maire informe qu'une rencontre est fixée avec le sous-préfet de Mortagne au Perche le 16 avril concernant la demande de la commune de Perche en Nocé de quitter le SIAEP Perche Sud pour rejoindre le SIAEP de Nocé,
- A l'interrogation de monsieur Rivière sur l'avancée du projet de réfection des cheneaux de l'église de Dancé, il lui est précisé que des pièces complémentaires nécessaires à l'instruction de ce dossier sont en attente de réception.
- Monsieur Chalembert regrette que les conseillers n'aient pas été consultés pour les décorations de Noël qu'il a trouvé insuffisantes dans le centre bourg de Nocé et sur la route de Colonard. Monsieur Potts, maire délégué de Nocé, répond que des changements ont été effectués. Monsieur Gouault précise que des illuminations de Noël ont été installées pour la première fois cette année à Saint Aubin des Grois et Saint Jean de la Forêt.
  Monsieur le Maire communiquera un listing des travaux réalisés en 2020 et prévus en 2021 selon les souhaits formulés à la CDC Cœur du Perche. Il précise que ce sont les maires délégués qui sont les référents voirie de leur commune.
  Monsieur Chalembert fait part de la déception d'« anciens » qui sollicitaient, dans un premier temps, un colis en remplacement du traditionnel repas qui n'a pu avoir lieu au vu du contexte sanitaire. Monsieur le Maire répond que les colis sont facteurs de contamination en période Covid-19, qu'un choix a été fait et qu'il sera fait quelque chose hors période Covid (spectacle, ...). Daniel Pistoli suggère de revoir l'âge des bénéficiaires du repas. Mélanie Gouault propose, quant à elle, un repas intergénérationnel.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 23H30

Le Maire,
Pascal PECCHIOLI